MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2307 **19 septembre 2013**

SOMMAIRE

Aggregate Company S.à r.l. 110712
Agirs S.à r.l. 110713
AINA Hospitality Investment 110719
AMO Germany Holding S.A. 110728
Apollo 11 S.à r.l. 110727
Apollo 11 S.à r.l. 110727
Apollo Warehouse S.à r.l. 110728
Arcus Investment (Luxembourg) S.A. 110712
Arcus Japan Fund (Luxembourg) S.A. 110734
Arenal S.à r.l. 110727
Ares Life Sciences I S.à r.l. 110733
Arg Real Estate GP 3 S.e.c.s. 110727
Athena Private Equity S.A. 110733
Bad Boys S.A. 110708
Batten Sàrl 110709
Beliere Holding S.A. 110707
Bergame Invest S.à r.l. 110711
Beri 210 110734
Boston Holding S.à r.l. 110708
Brio S.A., SPF 110732
Brio S.A., SPF 110707
BT American Securities (Luxembourg) S.à r.l. 110709
Build Management SA Participations SCA 110708
Butterfly AM S.à r.l. 110709
Camp Hill Investments S.à r.l. 110710
Canepa International, S.à r.l., SPF 110731
Catalyst Recovery Europe S.A. 110710
C+F Confectionery and Foods S.A. 110732
C.Mex & Co. S.A. 110710
EQT Credit SICAV-FIS, SCA 110715
Euromovers International S.A. 110715
Fillmore Mezz (Alternative) 110714
Finasset S.A. 110714
Guido de Nadai S.à.r.l. 110732
ImNate s.à r.l. 110736
Industrial Equipment S.A. 110731
Infodream S.A. 110704
Inka S.A. 110731
Inka S.A. 110731
International Fashion Trading S.à r.l. 110706
International Fashion Trading S.à r.l. 110731
INVESCO Continental Europe Holdings 110707
Investor Services House S.A. 110705
Isle Lux S.à r.l. 110734
Jenda Participations S.A. 110712
Kaefer Wanner Luxembourg S. à r.l. 110711
Karo Investments S.A. 110711
Le Premier III S.à r.l. 110719
Le Premier II S.à r.l. 110719
Le Premier S.à r.l. 110716
Les Marcassins du Désert 110717
Lux-Investment Partners SICAV-FIS S.C.A. 110716
ManCo1 Holding PE S.C.A. 110690
Ochs Sàrl 110706
OPTrust Infrastructure Europe I 110716
Panthera/Funding Lux 1 S. à r.l. 110705
Perrard S.A. 110706
Portugal Venture Capital Initiative 110705
Top One Investment S.A. 110713
Tradelux S.A. 110714
Transpolux S.A. 110713
Trevires S.A. 110714

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

ManCo1 Holding PE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 179.302.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of July.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

(1) GP ManCo Holding PE S.à.r.l, a société à responsabilité limitée, organized under the laws of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, with its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and having a share capital of EUR 12,500 ("GP ManCo Holding PE");

represented by Ms Jennifer FERRAND, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 11 July 2013; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

(2) Holding PE, a French société par actions simplifiée, organized under the laws of France, registered with the companies registry of Paris under number 752 778 159, with its registered office at 20, Place Vendôme, 75001 Paris, France ("Holding PE");

represented by Ms Jennifer FERRAND, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris on 5 July 2013; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn up:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

There is hereby established among GP ManCo Holding PE, as unlimited partner (associé commandité) and the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) a company (the "Company") in the form of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name of "ManCol Holding PE S.C.A."

Art. 2. Registered Office.

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager.

In the event that, in the view of the Manager, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager.

Art. 3. Object.

The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

The Company is formed for an unlimited duration.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 32 of the Articles of Incorporation. The consent of the Manager shall be required in respect of such liquidation.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital.

The issued capital of the Company is set at thirty one thousand euros (EUR 31,000) (divided into thirty thousand nine hundred and ninety nine (30,999) class A shares (the "Class A Shares"), which shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) and one (1) class B share (the "Class B Share"), which shall be held by the unlimited partner (associé commandité), in representation of its unlimited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

Each share entitles to one vote.

The Class A Shares will be in the form of registered shares only.

The prior consent of the Manager (as defined in Article 9) is required for the sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance, transfer into a trust or other fiduciary relation or other disposition of Class A Shares or of preferential subscription rights attached to Class A Shares (each a "Transfer"). Any contemplated Transfer shall be notified in advance by the proposed transferor and transferee to the Manager. The notice must include the name and contact details of the transferor and transferee, the number of Class A Shares to be transferred, and the price or other consideration agreed between the parties for that purpose. When the consideration is not of a monetary kind, the notice shall mention the estimated value of the consideration. The Manager will have full and unfettered discretion in making its decision (and will not be required to make the reasons for its decision known). The Manager may request any additional information as it may wish to make its decision.

Notwithstanding the above the following Transfers of Class A Shares shall be permitted after a five (5) year period as from the subscription date or acquisition date without being subject to any prior consent:

- Transfers to individuals (or entities wholly owned by such individuals) being current, future or former employees or legal representatives of Holding PE, AXA Investment Managers Private Equity, a French société anonyme registered with the companies registry of Paris under number 403 081 714, with its registered office at 20 place Vendôme, 75001 Paris ("AXA IMPE"), or of any company in which any of Holding PE or AXA IMPE holds, directly or indirectly, at least fifty per cent (50%) of the share capital and voting rights (the " AXA PE Group") having worked at least during a period of three (3) months within the AXA PE Group, with a fixed contract for the employees;

- Transfers to Holding PE as well as any company of the AXA PE Group; and

- Transfers to the Company, which may hold its own Class A Shares in accordance with the Laws.

The Class B Shares will be in the form of registered shares only.

The Class B Shares may only be transferred subject to the shareholders (i) approving this transfer in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation and (ii) determining, as appropriate, which person(s) shall act as Manager of the Company after the relevant transfer. The Articles of incorporation will be amended accordingly. Any transfers of Class B Shares not approved by the shareholders shall be unenforceable against the Company.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

A shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital.

7.1. The authorized capital of the Company is set at twenty million and one euro (EUR 20,000,001) divided into twenty million (20,000,000) Class A Shares and one (1) Class B Share. Each authorized share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1).

The Manager is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Manager within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Manager may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Manager or of any person duly authorized and empowered by the Manager for this purpose.

7.2. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders first of the same class, then to the other shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Manager shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the Manager to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares.

The Company may acquire its own Class A Shares, but not its Class B Shares. The acquisition and holding of its own Class A Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III.- Manager, Independent Auditor

Art. 9. Management.

The Company shall be managed by GP ManCo Holding PE (the "Manager"), in its capacity as unlimited partner and holder of the Class B Share of the Company.

The Manager may be removed for cause only by a decision of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and, if following such removal, there remains no other Manager, the Manager must be immediately replaced by a new manager, who must be an unlimited partner, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Incorporation. The Manager to be removed shall have no veto right in its capacity as unlimited partner of the Company on any resolution relating to its removal and/or replacement.

The limited partners shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Manager.

Subject to the decisions requiring the prior approval of the general meeting of the shareholders in accordance with Article 17 of the Articles of Incorporation, the Manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.

The Manager may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Manager may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager (acting, in case the Manager is a legal entity, through one or more duly authorized signatories, such as designated by the Manager at its sole discretion).

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Manager, within the limits of such special power.

Art. 12. Management Fees and Expenses.

Subject to approval by the general meeting of shareholders, the Manager may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 13. Conflicts of interest.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that the Manager (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 14. Liability of the Manager - Indemnification.

The Manager shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The limited shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share (and share premium if any) in the Company owned by them.

The Company shall indemnify any Manager (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager, (or director, manager, officer or employee of the Manager), or officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 15. Dissolution - Incapacity of the Manager.

In case of dissolution or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be automatically dissolved.

In that event, and in the absence of another Manager, the independent auditor shall designate one or more administrators, who need not be shareholders themselves, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new Manager.

Within fifteen (15) calendar days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the manner provided for by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders referred to here above shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 16. Independent Auditor.

The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé). The appointment of a supervisory board is therefore not required.

The independent auditor will be appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter IV.- Shareholders

Art. 17. Powers of the General Meeting of Shareholders.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws.

The following matters must be submitted to the prior approval of the shareholders general meeting voting in compliance with the quorum and majority rules applicable to ordinary general meetings pursuant to Article 24.2 hereafter:

- any acquisition or transfer of Holding PE's shares; any acquisition or disposal of any asset and securities other than in the ordinary course of business;

- the making of any loan or advance to any person, firm, body corporate or other business, and other than in the normal course of business and on an arm's length basis; and

- the entry into any loan or similar obligation other than in the normal course of business and on an arm's length basis.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 18. Annual General Meeting.

The annual general meeting of shareholders will be held on the first Wednesday of June at 11.30 am..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings.

The Manager may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings.

Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as his proxy holder. The Manager may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 22. Proceedings.

Any general meeting of shareholders shall be presided by a person designated by the Manager or, in its absence, by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 23. Adjournment.

The Manager may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Manager must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty per cent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 24. Vote.

Art. 24.1. General rules applying to voting procedures at the shareholders general meetings

An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers («formulaires») expressed in the English or French language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;

- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;

- agenda of the general meeting;

- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and

- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("'formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

24.2 Quorum and majority rules applying to ordinary shareholders general meetings

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. Resolutions shall be adopted by a simple majority of votes cast.

24.3 Quorum and majority rules applying to extraordinary shareholders general meetings

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Save as otherwise provided in the Articles of Incorporation, no resolution may be adopted by the shareholders without the consent of the Manager.

Art. 25. Minutes.

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau and may be signed by any shareholders or proxyholders, who so request.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Chapter V.- Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year.

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements.

The Manager shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 28. Distribution of Profits.

From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the holders of Class A Shares and Class B Shares prorate to their stake in the issued capital. Each share entitles to the same proportion in such distributions by class of share.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager may pay out an advance payment on dividends to the holders of Class A Shares and the holders of Class B Shares. The Manager fixe the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation.

The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of or provision for all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the holders of Class A Shares and the holders of the Class B Shares so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 30. Applicable Law.

All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the appearing parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	subscribed capital	number and class of shares	amount paid-i
Holding PE	EUR 30,999	30,999 Class Shares	EUR 30,999
GP ManCo Holding PE	EUR 1	1 Class B Shares	EUR 1
Total:	EUR 31,000	31,000	EUR 31,000

The amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26 and 103 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1.000).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Resolutions of the general meeting of shareholders
First resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at one (1) the number of independent auditors and further resolved to appoint the following for a period ending at the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts of the financial year ending on 31 December 2013:

PricewaterhouseCoopers, a société coopérative, governed by the laws of Luxembourg, with its registered office at 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B65.447,

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille-treize, le douzième juillet.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché du Luxembourg).

Ont comparu:

(1) GP ManCo Holding PE S.à.r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital social de EUR 12.500 («GP ManCo Holding PE»);

représentée par Madame Jennifer FERRAND, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 juillet 2013, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement;

(2) Holding PE, société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé 20, Place Vendôme, 75001 Paris, France, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 752 778 159 («Holding PE»);

représentée par Madame Jennifer FERRAND, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 5 juillet 2013, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I ^{er} .- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 ^{er} . Forme, Dénomination.

Il est formé par les présentes entre GP ManCo Holding PE, associé(s) commandité(s), et les actionnaires commanditaires fondateurs, et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à la suite de sa constitution, une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «ManCo1 Holding PE S.C.A.»

Art. 2. Siège Social.

Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Gérant.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand-Duché du Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision du Gérant.

Dans l'hypothèse où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Gérant.

Art. 3. Objet.

La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou les Statuts, selon le cas, pour toute modification des Statuts conformément à l'article 32 des Statuts. L'accord du Gérant sera requis en vue d'une telle liquidation.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis.

Le capital émis est fixé à trente et un-mille euros (EUR 31.000), représenté par trente-mille-neuf-cent-quatre-dix-neuf (30.999) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui doivent être détenues par les actionnaires-commanditaires et une (1) action de catégorie B Action de Catégorie B») qui doit être détenue par les associés-commandités, en représentation de leur engagement indéfini dans la Société. Chaque action a une valeur nominale de un euro (EUR 1), et chaque action est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux actions de chaque catégorie sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions.

Chaque action donne droit à une voix.

Les Actions de Catégorie A seront seulement nominatives.

Le consentement préalable du Gérant (tel que défini à l'Article 9) est requis pour toute vente, cession, transfert, échange, gage, charge, transfert dans un trust ou une fiducie ou toute autre relation fiduciaire ou toute autre aliénation des Actions de Catégorie A ou de droits préférentiels de souscription attachés auxdites Actions de Catégorie A (chacun, un «Transfert»). Tout Transfert envisagé sera préalablement notifié au Gérant par le cédant et le cessionnaire proposé. La notification doit inclure le nom et les coordonnées du cédant et du cessionnaire proposé, le nombre d'Actions de Catégorie A objets du Transfert, ainsi que le prix ou toute autre contrepartie convenue entre les parties à cet effet. Lorsque la contrepartie n'est pas monétaire, la notification devra mentionner la valeur estimée de la contrepartie. La décision du Gérant sera totalement discrétionnaire (et le Gérant n'aura donc pas à en justifier les raisons). Le Gérant peut requérir toute information complémentaire qu'il souhaite afin de prendre sa décision.

Nonobstant ce qui précède, les Transferts suivants d'Actions de Catégorie A seront possibles sans autorisation préalable du Gérant après une période de cinq (5) ans suivant la date de souscription ou d'acquisition:

- Transferts à des personnes physiques (ou aux entités détenues à 100% par lesdites personnes physiques), aussi bien actuels, futurs ou anciens employés ou représentants légaux de Holding PE, AXA Investment Managers Private Equity, une société anonyme de droit français, dont le siège social est situé 20, Place Vendôme, 75001 Paris, France, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 403 081 714 («AXA IMPE»), ou de toute société dans laquelle Holding PE ou AXA IMPE détient, directement ou indirectement, au moins cinquante pour cent (50%) du capital et des droits de vote (le «Groupe AXA PE») et ayant occupé des fonctions durant au moins trois (3) mois au sein du Groupe AXA PE en vertu d'un contrat de travail à durée indéterminée en ce qui concerne les salariés;

- Transferts à Holding PE et à toute autre entité du Groupe AXA PE; et

- Transferts à la Société, qui peut détenir des Actions de Catégorie A conformément aux Lois.

Les Actions de Catégorie B seront seulement nominatives.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les Actions de Catégorie B sont cessibles seulement sous condition que les actionnaires (i) approuvent cette cession selon les conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou par les Lois pour toute modification des Statuts et (ii) déterminent, si tel est nécessaire, quel actionnaire de Catégorie B agit comme Gérant de la Société après la cession. Les Statuts seront modifiés en conséquence. Toute cession d'Actions de Catégorie B non approuvée par les actionnaires est inopposable à la Société.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires..

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Capital Autorisé - Augmentation et Réduction du Capital.

7.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à vingt millions et un euros (EUR 20.000.001), représenté par vingt millions (20.000.000) d'actions de catégorie A et une (1) action de catégorie B. Chaque action autorisée a une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Le Gérant est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Gérant à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Gérant peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Gérant ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Gérant.

7.2 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apports en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants, d'abord de la même catégorie, ensuite aux autres actionnaires, proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Gérant fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Gérant à le faire.

Art. 8. Rachat d'actions.

La Société peut racheter ses propres Actions de Catégorie A, mais non ses Actions de Catégorie B. L'acquisition et la détention de ses propres Actions de Catégorie A s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Chapitre III.- Gérant, Réviseur d'entreprises agréé

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par GP ManCo Holding PE (le «Gérant») en sa qualité de seul associé commandité et détenteur de l'Action de Catégorie B de la Société.

Le Gérant peut être révoqué seulement pour justes motifs par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts pour toute modification des Statuts et si, suite à cette révocation, il ne reste aucun autre Gérant, ils doivent être immédiatement remplacés par un nouveau Gérant, associé commandité, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts. Le Gérant à révoquer n'a, en sa capacité d'associé commandité de la Société, aucun droit de veto sur les résolutions relatives à sa révocation et/ou remplacement.

Les autres actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Gérant.

Sous réserve des décisions requérant l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires conformément à l'Article 17 des Statuts, le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du Gérant.

Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société.

Le Gérant peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Gérant peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle du Gérant (agissant, dans le cas où le Gérant est une personne morale, par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant).

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Rémunération et Dépenses du Gérant.

Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, le Gérant peut recevoir une rémunération pour sa gestion de la Société et peut, de plus, être remboursé de toutes les dépenses qu'il aura exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 13. Conflits d'Intérêts.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait que le Gérant ou un ou plusieurs de leurs administrateurs, gérants, directeurs ou employés voire les directeurs ou employés de la Société y ont un intérêt personnel, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 14. Responsabilité du Gérant - Indemnisation.

Le Gérant est responsable conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif social.

Les actionnaires autres que le Gérant doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et par conséquent ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale (et, le cas échéant, de la prime d'émission) de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

La Société indemnisera le Gérant (ou un ou plusieurs de ses administrateurs, gérants, directeurs ou employés), les directeurs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (ou d'administrateur, de gérant, de directeur ou d'employé du Gérant), ou de directeurs ou employés de la Société ou membres du Conseil de Surveillance, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 15. Dissolution - Incapacité du Gérant.

En cas de dissolution ou d'incapacité légale du Gérant ou si pour toute autre raison le Gérant est empêché d'agir, la Société ne sera pas automatiquement dissoute.

Dans ce cas, et en l'absence d'un autre Gérant, le réviseur d'entreprises agréé nommera un ou plusieurs administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires, qui resteront en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires en vue de désigner un nouveau Gérant.

Dans un délai de quinze (15) jours à partir de leur nomination, le ou les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans les formes prévues par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois.

Les administrateurs devront accomplir les actes urgents et les actes de simple administration jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires mentionnée ci-dessus.

Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Réviseur d'entreprises agréé.

Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé. La nomination d'un conseil de surveillance n'est alors pas obligatoire.

Le réviseur d'entreprises agréé sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois.

Les décisions suivantes doivent être soumises à l'approbation préalable de l'assemblée générale des actionnaires votant conformément aux règles de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales ordinaires, conformément à l'Article 24.2 des Statuts:

- toute acquisition ou transfert d'actions Holding PE;

- toute acquisition ou cession de tout actif ou titres, autrement que dans le cours normal des affaires;

- tout prêt ou avance consenti à toute personne, société, personne morale, autrement que dans le cours normal des affaires et à des conditions autres que celles de marché; et

- la souscription de tout prêt ou de toute obligation similaire autrement que dans le cours normal des affaires et à des conditions autres que celles de marché.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier mercredi de juin à 11 heures 30.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres Assemblées Générales.

Le Gérant peut convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires seront tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché, et peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Gérant, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales.

Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation.

Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales d'actionnaires.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Tout actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale d'actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire. Le Gérant peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 22. Procédure.

Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par une personne désignée par le Gérant, ou, en son absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Prorogation.

Le Gérant peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Ils doivent le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 24. Vote.

Art. 24.1. Règles générales applicables aux procédures de vote aux assemblées générales d'actionnaires.

Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise ou française.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;

- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;

- ordre du jour de l'assemblée générale;

- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et

- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Art. 24.2. Règles de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales ordinaires d'actionnaires.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux condition s de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum requis sera au moins la moitié (1/2) de l'ensemble des

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

actions émises. Si ledit quorum n'a pas été réuni lors d'une première assemblée générale, une seconde assemblée générale peut être convoquée sans condition de quorum. Les résolutions seront adoptées à la majorité simple des votes exprimés.

Art. 24.2 Règles de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales extraordinaires d'actionnaires.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum requis sera d'au moins la moitié (1/2) de l'ensemble des actions émises. Si ledit quorum n'a pas été réuni lors d'une première assemblée générale, une seconde assemblée générale peut être convoquée sans condition de quorum. Afin d'adopter les résolutions proposées et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Sauf disposition contraire des Statuts, aucune résolution ne peut être adoptée sans l'accord du Gérant.

Art. 25. Procès-Verbaux.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V.- Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social.

L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.

Le Gérant prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 28. Distribution des Bénéfices.

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément aux Lois. Toute affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires de Catégorie A et aux actionnaires de Catégorie B, au prorata de leur participation dans le capital émis. Chaque action donne droit à une même proportion dans ces distributions par catégorie d'actions.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Gérant peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires de Catégorie A et aux actionnaires de Catégorie B. Le Gérant déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution. Liquidation.

La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Gérant ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires de Catégorie A et les actionnaires de Catégorie B de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable.

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois et en particulier à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les comparants ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants ainsi qu'il suit:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	montant libéré
Holding PE	EUR 30.999	30.999 Actions Catégorie A	EUR 30.999
GP ManCo Holding PE	EUR 1	1 Action Catégorie B	EUR 1
Total:	EUR 31.000	31.000	EUR 31.000

Le montant de trente et un-mille euros (EUR 31.000) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues aux articles 26 et 103 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (EUR 1000).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2013.

Assemblée générale extraordinaire
Première Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'établir le siège social à 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à un le nombre de réviseurs d'entreprises agréés et a décidé de plus de nommer la personne suivante pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013:

PricewaterhouseCoopers, une société coopérative régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65.477.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. FERRAND, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 16 juillet 2013. Relation: DIE/2013/8909. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 07 août 2013.

Référence de publication: 2013114095/810.

(130138713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Infodream S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.056.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de jugement du tribunal de commerce de Luxembourg du 4 juillet 2013

Il résulte du jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6 ème chambre, siégeant en matière commerciale que les opérations de liquidation de la société INFRODREAM S.A. (jugement n°983/13), dont le siège social à L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute, a été dénoncé en date du 29 janvier 2004, ont été déclarées closes pour absence d'actif.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Me Sandrine OLIVEIRA

Le liquidateur

Référence de publication: 2013106978/16.

(130130354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Investor Services House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 113.578.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 27 juin 2013

En date du 27 juin 2013, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- Renouvellement des mandats d'administrateurs de Messieurs Pierre Cimino, Gilles Normand et Jean-Pierre Valentini jusqu'à l'Assemblée Générale 2014.

- Renouvellement du mandat du Réviseur Externe de la Société Ernst & Young S.A. Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale de 2014.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Jean-Pierre Valentini

Administrateur

Référence de publication: 2013106986/17.

(130129845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Portugal Venture Capital Initiative, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.174.

—

L'assemblée générale ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 11 septembre 2012, a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Luís Filipe Costa administrateur de catégorie spéciale classe B, sous réserve et à compter de l'obtention de l'approbation de la CSSF de son remplacent (obtenue le 27 juin 2013);

et

- de nommer en tant que nouvel administrateur de catégorie spéciale classe B de la Société, pour une période déterminée prenant fin à l'assemblée générale annuelle de la Société qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 mars 2013, sous réserve et à compter de l'obtention de l'approbation de la CSSF (obtenue le 27 juin 2013):

- Monsieur José de Epifânio da Franca résident professionnellement: PME Investimentos, Rua Ivone Silva, 6 – 14 Andar, 1050 – 124 LISBOA, (Portugal)

Pour PORTUGAL VENTURE CAPITAL INITIATIVE

Société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société anonyme

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013111512/21.

(130135532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Panthera/Funding Lux 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.296.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 juillet 2013

En date du 29 juillet 2013, l'associé unique a décidé comme suit:

- Acceptation de la démission de Monsieur Andreas Von Paleske de son mandat de Gérant A, avec effet au 26 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Nomination de Monsieur Richard Lewis, né le 4 février 1967 à Cardiff, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle au 21, Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Royaume-Uni, en tant que Gérant A, avec effet au 26 juillet 2013. Son mandat aura une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013111500/19.

(130134993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Ochs Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 3, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg B 105.870.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

OCHS S.à. r.l.

BAUEN MIT HOLZ - ÖKOLOGISCH & EFFIZIENT

Rue Henri Tudor, 3

L-5366 Munsbach

Heinrich - Werner Ochs

Référence de publication: 2013111482/16.

(130135051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Perrard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 17.228.

—

EXTRAIT

L'assemblée générale du 31 juillet 2013 a:

- accepté la démission de Monsieur Jean-Michel HERBER de ses fonctions d'administrateur de la société à compter du 31 juillet 2013;

- décidé de nommer, à compter du 1 er août 2013, en qualité de nouvel administrateur, Monsieur Alain PÜTZ, Directeur Général, né le 29 avril 1973 à Ettelbruck (Luxembourg), demeurant à L-9068 Ettelbruck, 25 rue Michel Lentz, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017;

- décidé de nommer, à compter du 1 er août 2013, en qualité de nouvel administrateur, Monsieur Christian COLAS, Directeur, né le 21 janvier 1970 à Remich (Luxembourg), demeurant à L-1209 Senningerberg, 2 Domaine des Bleuets, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2013111535/19.

(130134594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

International Fashion Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 245.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.129.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des associés tenue extraordinairement le 27 juin 2013 au siège social de la société

Personne chargée du contrôle des comptes:

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014 et statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- BDO Audit S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.570, réviseur d'entreprises agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106983/17.

(130129583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

INVESCO Continental Europe Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 26.662.

—

Extrait conforme des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 15 juillet 2013

Les actionnaires ont accepté de renouveler les mandats d'administrateurs de Madame Sybille Hofmann et Messieurs Carsten Majer, Roderick Ellis et Martin Sean Mac Louhglin jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2014.

Les actionnaires ont décidé d'élire la société PricewaterhouseCoopers, dont le siège social est situé 400 route d'Esch L-1471 Luxembourg, comme commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013106985/16.

(130129844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Brio S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 28.120.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 juin 2013

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Dr. Peter BOSSHARD, avocat, demeurant au 135, Seestrasse, CH - 8027 Zurich, Suisse, Président;

- Monsieur Dimitri BIKAS, architecte, demeurant au 44, Kronnis Str., GR - 55131 Thessalonike, Grèce;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107697/21.

(130130943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Beliere Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 45, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 6.464.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2013

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Révocation:

Révocation de Monsieur Serge HALLEUX, du poste d'administrateur

Nomination:

Monsieur Gil DEHOGNE, né le 10/09/1971 à Verviers (B), demeurant à 6, chemin des Moissonneurs à B-1300 WAVRE au poste d'administrateur.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le mandat prendra effet au 17 mai 2013 et se terminera à l'assemblée générale ordinaire de 2017.

L'assemblée acte la nouvelle adresse de:

- Monsieur Robert DEHOGNE, 6, chemin des Moissonneurs à B-1300 WAVRE
- Thierry VAN DE WERVE DE VORSSELAER, 4, rue d'Olm à L-8281 KEHLEN

R. DEHOGNE / L. RENARDY / T. VAN DE WERVE DE VORSSELAER.

Référence de publication: 2013107667/19.

(130131572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Bad Boys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 138.562.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2013 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

* Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

* Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN REVISION S.à r.l dont le mandat n'a pas été reconduit:

* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013107654/23.

(130130965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Build Management SA Participations SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.128.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Build Management S.A. Participations S.C.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013107650/12.

(130131404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Boston Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 81.660.767,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.340.

—

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 29 juillet 2013 que:

- Cindy TEIXEIRA et Isabelle PROBSTEL démissionnent de leur poste de gérant de classe B de la société avec effet au 29 juillet 2013;

- François FELTEN est reclassifié en tant que gérant de classe B avec effet au 29 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée;

- Geoffrey LIMPACH, née le 11 avril 1983 à Arlon (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommée en tant que gérant de classe A avec effet au 29 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée; et

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Francisco MENJIBAR, né le 10 octobre 1980 à Zaragoza (Espagne) et ayant son adresse professionnelle au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, Royaume-Uni, est nommé en tant que gérant de classe B avec effet au 29 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013107646/20.

(130131704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Batten Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 83.878.

—

Extrait des décisions prises par les associées en date du 28 juin 2013

1. M. Arnaud DELVIGNE a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Georges SCHEUER a démissionné de son mandat de gérant.

3. Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

4. M. Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour BATTEN Sàrl
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013107659/20.

(130131236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Butterfly AM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.165,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.121.

—

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le lundi 29 juillet 2013.

Pour Butterfly AM S.à r.l.
Mr. Gianpaolo Bianchi
Gérant catégorie A

Référence de publication: 2013107653/14.

(130130660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

BT American Securities (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 16.800,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 69.049.

—

Extrait des résolutions adoptées lors de rassemblée générale annuelle du 28 juin 2013:

- Est nommé gérant de la société pour une période indéterminée Mons. Daniel Bley, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mme. Anja Wunsch, avec effet au 28 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013107700/15.

(130131595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Camp Hill Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.254.

—

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 28 Juin 2013

1. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Sébastien ANDRE a démissionné de son mandat de gérant.

3. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant.

4. Mme Nicola FOLEY, administrateur de sociétés, née à Dublin (Irlande), le 6 octobre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

5. M. Yann CHAUMOND, administrateur de sociétés, né à Mons (Belgique), le 16 septembre 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

6. Mme Gwenaëlle BARVAUX, administrateur de sociétés, née à Libramont (Belgique), le 2 novembre 1989, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Camp Hill Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013107708/24.

(130131736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

C.Mex & Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.769.

—

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier du 29 juillet 2013 que Monsieur DOME Eddy a démissionné avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de la Société ainsi que du courrier du 29 juillet 2013 que Madame MIQUEL Aline a démissionné avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013107703/15.

(130131060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Catalyst Recovery Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 420, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 16.298.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 12 juillet 2013

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 12 juillet 2013 à RODANGE, Luxembourg, entre autres, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des personnes suivantes jusqu'à l'assemblé général annuel des actionnaires qui se tiendra en 2014, respectivement jusqu'à ce que les personnes leur succédant soient désignées:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Administrateurs:

- Monsieur Ronald Paul ZAPLETAL
- Monsieur William Anthony KIST
- Monsieur Ronald Lee BELL
- Monsieur Edward Louis BUTERA

Reviseur d'entreprises:

- la société anonyme de droit luxembourgeois, GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.; établie et ayant son siège social 83, Pafebruch à L-8308 CAPELLEN, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.298.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013107717/25.

(130131230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Bergame Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 113.461.

—

EXTRAIT

La société a été informée du changement d'adresse du gérant comme suit:

- M. Jean-François TORRES, demeurant désormais professionnellement au 7, Rue Alliéis - «Antibes 75» - F-06400 Cannes.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013107672/13.

(130131545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Karo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.942.

—

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 3 mai 2013 à Luxembourg ville

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé de reconduire Madame Ariane SLINGER et Monsieur Javier OTERO dans leurs mandats d'administrateurs A et Messieurs Stéphane BIVER et Alain NOULLET dans leurs mandats d'administrateurs B jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2019.

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé de reconduire la société DATA GRAPHIC S.A. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013108099/16.

(130131225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Kaefer Wanner Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4959 Bascharage, Zone Industrielle Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 101.405.

—

Résolutions prises par l'associé unique de la société le 10 juillet 2013 à Luxembourg

L'associé unique de la Société prend acte de la démission de Monsieur Luc Yves CORRIAS, né le 13 avril 1958 à Metz (France), demeurant à L-8311 Capellen, 128B, route d'Arlon, de ses fonctions de gérant avec effet au 10 juillet 2013.

Par conséquent, à partir du 10 juillet 2013, la gérance de la Société sera composée du seul gérant suivant:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Monsieur Thierry PLATON, né le 25 janvier 1964 à Antibes (France), demeurant à F-78121 Crespières, 7, impasse d'Herbeville, en tant que gérant. Ce mandat est à durée indéterminée.

L'associé unique de la Société a décidé de donner pouvoir de signature individuelle ou signature conjointe avec les fondés de pouvoir de signature en cas particuliers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013108097/17.

(130131309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Jenda Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 163.819.

—

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration du 18 juin 2013 que Monsieur Olivier LIEGEOIS a été nommé Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat et ce jusqu'à l'échéance de son mandat d'administrateur.

La Société prend acte des nouvelles adresses des administrateurs suivants:

- Monsieur Patrick MOINET demeurant au 156 rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg;
- Monsieur Luc GERONDAL, demeurant au 19 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg;
- Monsieur Olivier LIEGEOIS, demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108075/17.

(130131442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Arcus Investment (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 69.044.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2013, enregistré à Luxembourg, le 1 er juillet 2013, LAC/2013/30315.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société anonyme «Arcus Investment (Luxembourg) S.A.», ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, constituée suivant acte notarié en date du 23 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 336 du 11 mai 1999.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 16 septembre 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2934 du 30 novembre 2011.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront archivés pendant la durée d'au moins cinq ans auprès de Banque Privée Edmond de Rothschild Europe S.A., 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109712/20.

(130134077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Aggregate Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.050,00.

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 93.373.

—

Suite au déménagement Emma Hindle demeure à Rolleweg 34, D 64711 Erbach, Allemagne.

Cession de parts

Il résulte de la cession de part survenue en date du 1 er juillet 2013 que, Monsieur John Hindle, détenant 1 part dans la société Aggregate Company S.à r.l.

a cédé sa part à:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Mademoiselle Emma Hindle, demeurant à Rolleweg 34, D 64711 Erbac, Allemagne.

Dès lors, la nouvelle répartition des 3.002 parts sociales de la société se présente ainsi:

EMMA HINDEL . . . . . 3.002 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013109742/20.

(130133144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Agirs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 59, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 176.166.

—

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Gesellschafterversammlung vom 1. Juli 2013 in Wasserbillig

Die Gesellschafterversammlung beschließt einstimmig, dass die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift einer der beiden Geschäftsführer vertreten wird:

- Herr Claudius Stein, Kaufmann, geboren in Saarlouis (D) am 6. August 1966, wohnhaft in D-54338 Schweich, Neustrasse 1a

- Herr Michael Schmitz, Kaufmann, geboren in Monheim (D) am 11. april 1967, wohnhaft in D-54295 Trier, Keuneweg 28.

Luxemburg, den 01. Juli 2013.

AGIRS S.à r.l.

Référence de publication: 2013109743/16.

(130133902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Transpolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 124.823.

—

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 15 juillet 2013 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1) L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur Jean Francois DRIHOLLE de son poste d'administrateur unique de la société;

2) L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Pascal GILET, né le 26 janvier 1968 à F-Sables d'Olonne et demeurant au 41, boulevard Pierre Dupong à L-4086 Esch sur Alzette, pour une durée d'un an.

Le nouvel administrateur unique pourra engager la société par sa seule signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013108518/18.

(130130820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Top One Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 147.675.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 4 juin 2013:

«L'assemblée prend acte de la démission de M. Giovanni VITTORE des fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

TOP ONE INVESTMENT S.A.

Référence de publication: 2013108513/15.

(130131055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Trevires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 137.817.

—

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TREVIRES S.A.

Louis VEGAS-PIERONI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013108519/12.

(130131713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Tradelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 125.699.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013108517/9.

(130131198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Finasset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.961.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2013

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de Monsieur Cyrille Vallée, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Monsieur Gerard van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de Commissaire aux comptes de Co-Ventures S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013111134/18.

(130134382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Fillmore Mezz (Alternative), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.413.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des associés prises en date du 28 juin 2013 par acte sous seing privé que

- Il a été prononcé la clôture de la liquidation de la Société;

- Les livres et les documents de la Société resteront déposés et conservés pendant cinq ans à partir de la date de publication de la clôture de la liquidation au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er Août 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013111132/19.

(130135096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Euromovers International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 150.582.

—

Auszug der Beschlüsse der Ordentlichen Generalversammlung vom 24. mai 2013

Am Freitag, den 24. Mai 2013, sind die Aktionäre der EUROMOVERS INTERNATIONAL S.A. in ihrem Hauptsitz zur ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Bestimmungen getroffen:

Die Generalversammlung stellt fest dass die Mandate von:

- Herr Roger AIKEN, geboren am 28. Januar 1958 in Kampala (UK), wohnhaft in 145 Francis Close, Ewell, KT19 0JT Surrey

- Herr Manfred ROGGENDORF, geboren am 30.01.1964 in Köln, wohnhaft in Köln Mauenheim, Neue Kempener Str. 331

- Herr Thomas van HÖVELL, geboren am 16. Dezember 1956 ä Rhede, wohnhaft in D-48147 Münster, Greifwaldsweg 9,

- Herr Eddy WALSCHOT, wohnhaft in B-1501 Buizingen, Geynstbos 31.

- Herr Denis Aschwin ZONNEVELD, wohnhaft in NL-3137 DH Viaardingen, Paul Henri Spaakring 31.

abgelaufen sind.

Zu neuenVerwaltungsratmitgliedern werden ernannt:

- Herr Stephan STRAUSS, geboren am 16/05/1975 in Bad Tölz, wohnhaft in D-50765 Köln, Am Braunsacker 50,

- Herr Peter LAURET, geboren am 18/06/1968 in Tegelen, wohnhaft in NL-5508 CT Veldhoven, Speelhei 3,

- Herr Stephen DENNING, geboren am 30/09/1952 in Newport, Abergavenny NP7 7BS, Meryswydden Cahin Road (UK)

- Herr Eddy WALSCHOT, wohnhaft in B-1501 Buizingen, Geynstbos 31,

- Herr Denis Aschwin ZONNEVELD, wohnhaft in NL-3137 DH Vlaardingen, Paul Henri Spaakring 31,

Die Mandate der Verwaltungsratmitglieder enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Alle Ernennungen erfolgen mit sofortiger Wirkung

Desweiteren wird

- Herr Denis Aschwin ZONNEVELD, wohnhaft in NL-3137 DH Viaardingen, Paul Henri Spaakring 31

für die gleiche Dauer d.h. bis 2016 zum Verwaltungsratvorsitzenden ernannt und

- Herr Eddy WALSCHOT, wohnhaft in B-1501 Buizingen, Geynstbos 31.

zum stellvertretenen Verwaltungsratvorsitzenden.

Luxemburg, den 24. Mai 2013.

Référence de publication: 2013111118/35.

(130135549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

EQT Credit SICAV-FIS, SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 149.889.

—

Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance en date du 29 Juillet 2013

En date du 29 juillet 2013, le Conseil de Gérance a décidé:

- de transférer le siège social de EQT CREDIT SICAV-FIS, S.C.A. du 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg avec effet au 31 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EQT Credit SICAV-FIS, S.C.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013111098/16.

(130135057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

OPTrust Infrastructure Europe I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 419.712,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 144.584.

—

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 4 juillet 2013:

1. La démission de Madame Céline PIGNON gérant de classe B a été acceptée avec effet au 1 er août 2013.

2. Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique) et demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé gérant B avec effet au 1 er août 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1 er août 2013.

Référence de publication: 2013111491/16.

(130135148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Lux-Investment Partners SICAV-FIS S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 37.749.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire de clôture de liquidation du 15 juillet 2013 de la société «LUX-INVESTMENT PARTNERS SICAV-FIS S.C.A.», une société en commandite par action régie par le droit luxembourgeois, créée sous forme d'une société d'investissement à capital variable établie et ayant son siège à L-1930 Luxembourg 2, Place de Metz, constituée suivant acte reçu par Me Weber notaire de résidence à Bascharage en date du 29 juillet 1991 sous la dénomination «Lux-PLUS S.A»., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 55 de 19 février 1992, modifiée pour la dernière fois en date du 23 avril 2008 dont publication au Mémorial C,Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1391 du 5 juin 2008, que la liquidation de la Société a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013112378/22.

(130136647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Le Premier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 98.716.

—

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 juillet 2013:

1. La démission de Madame Céline PIGNON, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 1 er août 2013.

2. Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique) et demeurant au 156, rue Albert Unden L-2652 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet au 1 er août 2013 et ce pour une durée indéterminée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013112351/16.

(130136101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Les Marcassins du Désert, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8473 Eischen, 10, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg F 9.648.

—

STATUTS

Entre les soussignés:

- VERSCHOORE Thibaut, domicilié Rue de Hobscheid 10 à L - 8473 EISCHEN, de nationalité belge, étudiant
- GUIOT Olivier, domicilié Rue François Boudart 14 à B 6700 ARLON, de nationalité belge, étudiant
- GUIOT Bertrand, domicilié Rue François Boudart 14 à B 6700 ARLON, de nationalité belge, étudiant

et ceux qui adhéreront aux présents statuts, il est formé en ce jour une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928 et ses modifications subséquentes, et les présents statuts.

Chapitre 1 er . - Dénomination, Siège, Durée et Objet

Art. 1 er . L'association porte la dénomination: Les Marcassins du Désert

Art. 2. L'association a son siège social à: Rue de Hobscheid 10 L-8473 Eischen

Il peut être transféré en tout autre endroit du pays ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'association a pour objet:

- La promotion de la Renault 4 comme voiture culte
- L'organisation ou le soutien, direct ou indirect, d'événements ou de projets autour de l'automobile de collection, indépendamment de sa marque, par des moyens techniques, financiers ou logistiques
- Le soutien et la réparation, remise en état ou toute modification sur des voitures de collection
- L'échange d'informations techniques et l'entretien de relations amicales entre les membres
- La venue en aide aux enfants des pays moins favorisés par l'apport de matériel paramédical, scolaire et sportif.

Chapitre 2. - Membres

Art. 5. Le nombre de membre est illimité, il ne peut cependant être inférieur à 3.

Art. 6. Peut devenir membre actif, toute personne s'intéressant à l'un des objectifs fixé à l'article 4, chapitre 1 er des présents statuts et déterminée à respecter les présents statuts. Une demande d'admission doit être soumise au Conseil d'Administration et agréée par ce dernier. Le statut de membre n'est acquis qu'après le règlement de la cotisation annuelle.

Art. 7. La qualité de membre se perd:

a) Par démission écrite adressée au Conseil d'Administration;

b) Par non-paiement de la cotisation après expiration d'un délai de trois mois à partir de l'échéance de la cotisation;

c) Par exclusion prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents;

d) Pour violation des statuts ou pour tout autre motif grave.

Art. 8. Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit sur les fonds sociaux et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations.

Art. 9. La cotisation maximum est de 100€ par an. Le montant annuel est fixé par l'Assemblée Générale.

Chapitre 3. - Administration

Art. 10. L'association est gérée par un Conseil d'Administration composé de trois membres, qui sont le Président, le Secrétaire et le Trésorier.

Le Conseil d'Administration attribue lui-même les fonctions en son sein.

Art. 11. Les membres du Conseil sont élus par l'Assemblée Générale avec le soutien d'une majorité des «voix» tel que stipulé dans l'article 16. Un mandat est valable pour un an ou jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire. Le nombre de réélections possibles pour un mandat est illimité.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 12. Peut être candidat à un poste du Conseil d'Administration, toute personne membre de l'association conformément à l'article 6 de ces statuts.

Art. 13. En cas de décès ou disparition d'un membre du conseil, le conseil peut proposer à un membre l'occupation du poste vacant jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivante.

Art. 14. Le Conseil a les pouvoirs d'administration les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association.

Art. 15. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, sur convocation de son président. Toute décision est prise à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, celle du président compte double.

Chapitre 4. - Assemblée Générale

Art. 16. Sont considérées comme voix lors des votes, tout membre de l'association présent, ou représenté par un autre membre par procuration. Un membre présent ne peut cependant représenter plus que deux voix par procuration.

Art. 17. L'Assemblée Générale se réunit chaque année au cours du premier trimestre en séance ordinaire, sur convocation par le président moyennant courrier expédié au plus tard 14 jours avant la date de l'assemblée.

Art. 18. Elle se réunit en séance extraordinaire chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil ou lorsque un tiers des membres en fait la demande, la convocation par le président devant intervenir au plus tard huit jours après réception de ladite demande. Toute proposition signée d'une tiers des membres doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 19. L'Assemblée Générale entend les rapports du Conseil d'Administration sur la situation financière de l'association. Elle se prononce sur les comptes de l'exercice écoulé, statue sur les décharges des administrateurs, vote le budget de l'exercice suivant et délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.

Un Commissaire, non membre du conseil, est désigné annuellement par l'Assemblée Générale, à qui il fait rapport sur l'état des Comptes.

Art. 20. Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix, sauf pour la dissolution, qui est traitée dans l'article 24. Les résolutions adoptées seront portées à connaissance des membres par courrier au plus tard un mois après l'assemblée.

Chapitre 5. - Biens

Sont appelés ci-après «biens de l'A.s.b.l», tous les biens matériels ou immatériels, mobiliers ou immobiliers, dont l'association est propriétaire, locataire ou preneur de leasing.

Art. 21. L'acquisition ou la vente de tout bien de l'A.s.b.l, tel que des voitures anciennes ou matériel technique, dépassant la valeur de 100€ requiert une autorisation à l'unanimité du Conseil d'Administration. Tout autre achat ou vente requiert l'autorisation d'au moins deux membres du Conseil.

Art. 22. Tous les biens de l'A.s.b.l sont mis à la disposition de ses membres selon les conditions déterminées par le Conseil d'Administration.

Art. 23. La gestion des biens de l'A.s.b.l peut être déléguée à une ou plusieurs personnes nommée(s) par le Conseil d'Administration.

Chapitre 6. Dissolution

Art. 24. La dissolution de l'association pourra être décidée sur vote de trois quarts de l'Assemblée Générale.

Art. 25. Tous les biens de l'A.s.b.l ne seront mis en vente ou fait en don qu'en vertu des décisions et modalités du Conseil d'Administration.

Art. 26. En cas de dissolution de l'association les fonds de caisse de l'association reviendront, après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation à une œuvre de bienfaisance choisie le moment venu par l'Assemblée Générale par majorité simple.

Chapitre 7. - Disposition générale

Art. 27. Tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts est réglé conformément à la loi du 21 avril 1928 et ses modifications subséquentes régissant les associations sans but lucratif. Toute disposition contraire aux stipulations impératives de» ladite loi est réputée non écrite.

Fait en autant d'exemplaires que de membres fondateurs.

Eischen, le 29 mai 2013. VERSCHOORE Thibaut / GUIOT Olivier / GUIOT Bertrand.

Référence de publication: 2013112355/92.

(130135694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Le Premier III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 105.025.

—

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 juillet 2013:

1. La démission de Madame Céline PIGNON, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 1 er août 2013.

2. Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique) et demeurant au 156, rue Albert Unden L-2652 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet au 1 er août 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013112349/16.

(130136099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Le Premier II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 103.678.

—

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 juillet 2013:

1. La démission de Madame Céline PIGNON, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 1 er août 2013.

2. Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique) et demeurant au 156, rue Albert Unden L-2652 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet au 1 er août 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013112348/16.

(130136100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

AINA Hospitality Investment, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 179.186.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the nineteenth day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

(1) AINA Hospitality Investment GP, a Luxembourg private limited liability company, having its registered office in L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, hereby represented by Camilo Luna, lawyer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virue of a proxy given under private seal;

(2) NOVA SICAV, a Luxembourg investment company with variable capital, having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, hereby represented by Camilo Luna, lawyer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

(3) Michael Ernestus, residing in New York, United States, hereby represented by Camilo Luna, lawyer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with it.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to record as follows the articles of association of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they form between themselves:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 1. Name and Form. There exists a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "AINA Hospitality Investment" (the Company).

Art. 2. Term - Dissolution. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

The Company shall not be dissolved in case the General Partner (as defined below) resigns or in case of his death, legal incapacity or inability to act.

The Company may be dissolved with the consent of the General Partner by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in Article 20 hereto as well as by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 3. Purpose. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment and assets (including wine related assets and investments), the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities and assets of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets, including without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may borrow in any form and issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within such municipality by a resolution of the General Partner. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

Art. 5.1. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000) consisting of seven thousand six hundred (7,600) unlimited shares of a par value of one euro (EUR 1) and of twenty three thousand four hundred (23,400) limited shares of a par value of one euro (EUR 1).

Art. 5.2. Authorisation to the General Partner to increase the share capital.

(a) Size of the authorisation

The authorised capital of the Company is set at one hundred and fifty million euro (EUR 150,000,000) represented by maximum of one hundred and fifty million (150,000,000) shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1).

(b) Terms of the authorisation

The General Partner is authorised, during a period starting on 18 July 2013, and expiring on 30 July 2014 (the Period), to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, (i) by way of issuance of shares in consideration for a payment in cash, (ii) by way of issuance of shares in consideration for a payment in kind and (iii) by way of capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and capital surplus, with or without an issuance of new shares.

The General Partner is authorised to determine the terms and conditions attaching to any subscription and issuance of shares pursuant to the authority granted under this Article 5.2, including by setting the time and place of the issue or the successive issues of shares, the issue price, with or without a share premium, and the terms and conditions of payment for the shares.

(c) Authorisation to cancel or limit the pre-emptive rights

The General Partner is authorised to (i) cancel or limit the pre-emptive rights of the shareholders set out in the Companies Act in connection with an issue of new shares and (ii) cancel or limit the rights of the shareholders to be treated equally for the allocation of shares to be issued by way of capitalisation of distributable profits and distributable reserves, including share premium and capital surplus, within the limit set forth under Luxembourg law.

(d) Recording of capital increases in the Articles

Article 5.1 of the Articles shall be amended so as to reflect each increase in share capital pursuant to the use of the authorisation granted to the General Partner under this Article 5.1 and the General Partner shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of the recording of such increase and the consequential amendments to the Articles before a notary.

Art. 6. Shares. The shares of the Company shall and will continue to be in the registered form (actions nominatives).

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

A share register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the nominal value or accounting par value paid in on each such share, the issuance of shares, the transfer of shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Art. 7. Share Redemptions. The Company is authorised to repurchase its own shares within the limits set by article 49-2 of the Companies Act.

Art. 8. Transfer of Shares. A transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Liability of the Shareholders. The limited shareholders are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

The General Partner's liability shall be unlimited.

Art. 10. General Meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting, on the second Thursday of June of each year at 11 a.m. (Luxembourg time). If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All General Meetings shall be chaired by the General Partner.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing another person, who need not be a shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

Art. 11. Convening of a General Meeting. General Meetings shall be convened by the General Partner. Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda.

Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to registered shareholders.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

If all the shareholders are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice. In addition, if all the shareholders are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened.

Art. 12. Vote. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or email.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting with the consent of the General Partner.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any General Meeting.

Art. 13. Powers of the General Meeting. Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of the shareholders. It may only resolve on any item whatsoever only with the agreement of the General Partner.

Art. 14. Management. The Company shall be managed by AINA Hospitality Investment GP, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the General Partner) who shall be the liable partner (actionnaire - gérant - commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles to the General Meeting.

The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Partner shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

Art. 15. Authorised Signature. The Company shall be bound by the corporate signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in his discretion, except that such authority may not be conferred to a limited partner of the Company.

Art. 16. Remuneration of the General Partner. The remuneration of the General Partner will be determined by the General Meeting.

Art. 17. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by three (3) statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by law, by one or several independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The statutory auditors shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditors will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditors in office may be removed at any time by the General Meeting.

Art. 18. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and it shall terminate on 31 December of each year.

Art. 19. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the share capital of the Company as stated in Article 5 hereof as increased or reduced from time to time.

The General Partner shall determine how the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, in its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company. The General Meeting shall have to approve the General Partner's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the General Partner.

The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

Art. 20. Dissolution and Liquidation. The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the General Meeting with the consent of the General Partner as indicated in the above Article 2.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be natural persons or legal entities) named by the General Meeting which shall also determine their powers and their remuneration.

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended from time to time by a General Meeting, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to the consent of the General Partner.

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.

Transitory provisions

The first financial year will begin today and it will end on 31 December 2013.

The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription - Liberation

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

AINA Hospitality Investment GP:	7,600 unlimited share
NOVA SICAV:	7,800 limited shares
Michael Ernestus	15,600 limited shares
Total (limited and unlimited):	31,000 shares

All these shares have been paid up by the shareholders by payment in cash, so that the sum of thirty one thousand euro (EUR 31,000) paid by the shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement and Estimate of Costs

The undersigned notary declares that the conditions provided by articles 26, 26-3 and 26-5 (with article 26-1 paragraph (2) being not applicable as no contribution for assets other than cash has been made at the incorporation of the Company) of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 1,300.-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Extraordinary General Meeting

The Subscribers, represented as stated above, representing the whole of the share capital, have held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company and passed the following resolutions by unanimous vote:

(1) that the purpose of the Company has been determined and that the Articles have been set;

(2) that Deloitte Audit, société à responsabilité limitée, with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg has been appointed as the external auditor of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2019;

(3) that the registered office of the Company is established at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the attorney in fact of the Subscribers, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same attorney in fact of the Subscribers and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

(1) AINA Hospitality Investment GP, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, ici représentée par Camilo Luna, avocat, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(2) NOVA SICAV, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg,, ici représenté par Camilo Luna, avocat, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

(3) Michael Ernestus, demeurant à New York, États-Unis, ici représenté par Camilo Luna, avocat, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des souscripteurs et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent constituer entre elles et qu'elles ont arrêtés comme suit:

Art. 1 er . Dénomination et Forme. Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de "AINA Hospitality Investment" (la Société).

Art. 2. Durée - Dissolution. La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société n'est pas dissoute par le retrait de l'Actionnaire Commandité (comme défini ci-dessous), ou par son décès, son incapacité légale ou son incapacité d'agir.

La Société peut être dissoute avec le consentement de l'Actionnaire Commandité par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) prise de la manière requise pour une modification des Statuts, telle que prescrite par l'Article 20 des Statuts et la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 3. Objet Social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements et actifs (y compris des actifs et des investissements en rapport avec du vin) et, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et des actifs de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toutes formes et émettre des titres de créance, obligations, certificats, actions, parts bénéficiaires, warrants et toute sorte d'instruments de dette ou de capital.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de cette commune par décision de l'Actionnaire Commandité. Il peut être créé des succursales ou d'autres bureaux à Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité.

Art. 5.1. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) consistant en sept mille six cents (7.600) actions de commandité d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) et de vingt-trois mille quatre cents (23.400) actions de commanditaire d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

Art. 5.2. Autorisation pour l'Actionnaire Commandité d'augmenter le capital.

(a) Montant de l'autorisation

Le capital autorisé de la Société est fixé à un montant de cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000) représenté par un maximum de cent cinquante millions (150.000.000) d'actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

(b) Conditions de l'autorisation

L'Actionnaire Commandité est autorisé à augmenter le capital social existant jusqu'au montant de capital autorisé, en une ou plusieurs fois, au cours d'une période débutant le 18 juillet 2013 et se terminant le 30 juillet 2014 (la Période) au moyen de (i) l'émission d'actions en raison d'apports en numéraire, (ii) l'émission d'actions en raison d'apports en nature, et (iii) l'incorporation des bénéfices et réserves distribuables, y inclus la prime d'émission et le capital surplus, avec ou sans émission de nouvelles actions.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à définir les conditions applicables à toute souscription et émission d'actions conformément au pouvoir qui lui est conféré aux termes de cet Article 5.2, et notamment de déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives d'actions, le prix d'émission, l'existence ou non d'une prime d'émission, ainsi que les modalités de paiement des actions en vertu de tout document ou contrat.

(c) Autorisation de supprimer ou de limiter les droits préférentiels de souscription

L'Actionnaire Commandité est autorisé (i) à supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires prévus par la Loi de 1915, tels que reflétés dans l'Article 5.3, portant sur l'émission de nouvelles actions et (ii) à supprimer ou limiter les droits des actionnaires à être traités de manière égalitaire pour ce qui concerne l'attribution des actions devant être émises par voie d'incorporation de bénéfices et de réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise.

(d) Modification des Statuts consécutive à une augmentation de capital

L'Article 5.1 des présents Statuts sera modifié de façon à refléter chaque augmentation du capital effectuée en vertu de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration conformément à l'Article 5.1, et l'Actionnaire Commandité prendra lui-même ou autorisera toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire constater par-devant notaire l'augmentation de capital social et les modifications consécutives des Statuts.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont et resteront nominatives.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable libéré pour chacune de ces actions, l'émission d'actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

Art. 7. Rachat d'Actions. La Société est autorisée à racheter ses propres actions dans les limites fixées par l'article 49-2 de la Loi de 1915.

Art. 8. Transfert d'Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, conformément aux dispositions relatives à la cession de créances prévues à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, qui établissent le consentement du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Responsabilité des Actionnaires. Les actionnaires commanditaires ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur contribution au capital de la Société.

La responsabilité de l'Actionnaire Commandité est illimitée.

Art. 10. Assemblées Générales. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social de la Société qui sera fixé dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année à 11 a.m. (heure de Luxembourg). Si ce jour est férié, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et à l'heure spécifiés dans les convocations respectives.

Toutes les Assemblées Générales seront présidées par l'Actionnaire Commandité.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; et la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à la réunion.

Art. 11. Convocation. Les Assemblées Générales seront convoquées par l'Actionnaire Commandité. Les convocations de toute Assemblée Générale indiqueront l'ordre du jour.

La convocation est adressée par courrier au moins huit (8) jours avant la date de l'Assemblée Générale à chaque actionnaire.

Si toutes les actions sont des actions nominatives, la convocation peut se faire par lettre recommandée seulement.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et considèrent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable. Par ailleurs, si tous les actionnaires sont présents ou représenté à l'Assemblée Générale et décident unanimement d'établir l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut être tenue sans avoir été convoquée.

Art. 12. Vote. Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou email, une autre personne comme mandataire.

Sauf disposition contraire dans la loi ou dans les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant, avec le consentement de L'Actionnaire Commandité.

Il revient à l'Actionnaire Commandité de déterminer toutes autres conditions nécessaires aux actionnaires pour prendre part à une Assemblée Générale.

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle ne peut prendre de résolution qu'avec le consentement de l'Actionnaire Commandité.

Art. 14. Gestion. La Société sera gérée par AINA Hospitality Investment GP, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg (l'Actionnaire Commandité) qui sera l'actionnaire responsable (actionnaire - gérant - commandité) et qui sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être acquittées grâce aux actifs de la Société.

L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale.

L'Actionnaire Commandité aura entre autres le pouvoir de mener à bien, au nom et pour le compte de la Société, tous actes ayant trait à l'objet de la Société et d'accomplir tous actes, de conclure et d'exécuter tout contrat et tout engagement qui lui semble nécessaire, conseillé ou accessoire à cet objet. Sauf disposition contraire expresse, l'Actionnaire Commandité aura et disposera, à sa discrétion, de la pleine autorité pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles afin de mener à bien l'objet de la Société.

Art. 15. Signature Autorisée. La Société sera engagée par la signature de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute autre personne à laquelle des pouvoirs de signature auront été délégués par l'Actionnaire Commandité à son entière discrétion, sous réserve qu'aucun pouvoir de signature ne pourra être confié à un actionnaire commanditaire de la Société.

Art. 16. Rémunération de l'Actionnaire Commandité. La rémunération de l'Actionnaire Commandité sera déterminée par l'Assemblée Générale.

Art. 17. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par trois (3) commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Les commissaires aux comptes sont élus pour une période n'excédant pas six ans et ils sont rééligibles.

Les commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Les commissaires en fonction peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Exercice Social. L'exercice social de la Société commencera le 1 er janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice annuel net de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société fixé à l'Article 5 des Statuts, tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

L'Actionnaire Commandité déterminera comment les bénéfices nets annules seront affectés et il décidera de payer des dividendes de temps à autre, tel qu'il estime, à sa discrétion, convenir au mieux à l'objet social et à la politique de la

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Société. L'Assemblée Générale devra approuver la décision de l'Actionnaire Commandité de verser des dividendes ainsi que l'affectation des bénéfices qu'il propose.

L'Actionnaire Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être volontairement dissoute par une décision de l'Assemblée Générale avec le consentement de l'Actionnaire Commandité tel qu'indiqué à l'Article 2 ci-dessus.

La liquidation devra être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) désignées par l'Assemblée Générale, qui fixera également leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 21. Modifications. Les Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par l'Assemblée Générale, aux conditions de quorum et de vote prévues par le droit luxembourgeois et sous réserve de l'obtention du consentement de l'Actionnaire Commandité.

Art. 22. Droit Applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les Statuts seront tranchées par référence au droit luxembourgeois.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale se tiendra en 2014.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les souscripteurs, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire selon la répartition suivante:

AINA Hospitality Investment GP:	7.600 actions de commandité
NOVA SICAV:	7.800 actions de commanditaire
Michael Ernestus:	15.600 actions de commanditaire
Total:	31.000 actions

Toutes ces actions ont été libérées par les actionnaires par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 (le paragraphe (2) de l'article 26-1 n'étant pas applicable, aucun apport autre qu'en numéraire n'ayant été effectué à la constitution de la Société) de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.300.-

Assemblée générale extraordinaire

Les souscripteurs, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, ont tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société et ont adopté, par un vote à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. l'objet de la Société et les Statuts ont été déterminés;

2. Deloitte Audit, société à responsabilité limitée, établi à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, est nommé en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la date de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2019;

3. le siège social de la Société est établi au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de l'avocat de droit des souscripteurs, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de l'avocat de droit des souscripteurs et en cas de distorsions entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. LUNA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 juillet 2013. Relation: LAC/2013/34329. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 1 er août 2013.

Référence de publication: 2013111846/400.

(130136330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Arg Real Estate GP 3 S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.476.

—

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Juillet 2013.

Arg Real Estate GP S.à r.l.

Signature

Gérant commandité

Référence de publication: 2013111808/14.

(130135907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Apollo 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 169.556.

—

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 29 juillet 2013

L'assemblée décide de nommer la société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2014, approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Apollo 11 S.à r.l.

Référence de publication: 2013111804/14.

(130135715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Apollo 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 169.556.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Apollo 11 S.à r.l.

Référence de publication: 2013111805/10.

(130135720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Arenal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 178.932.

—

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique de la Société prise par voie circulaire en date du 1 er août 2013 que Lux Business Management S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant unique de la Société avec effet immédiat.

Il résulte de cette même résolution que l'actionnaire unique a décidé de nommer Akuo Energy International S.à r.l., avec siège social au 25B, Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B176505, comme gérant de la Société avec effet au 1 er août 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour Arenal S.à r.l.

Référence de publication: 2013111807/16.

(130136884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Apollo Warehouse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 168.838.

—

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 29 juillet 2013

L'assemblée décide de nommer la société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2014, approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Apollo Warehouse S.à r.l.

Référence de publication: 2013111802/14.

(130135716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

AMO Germany Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.688.

—

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of the month of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"AMO Germany Holding S.A.", a société anonyme, with registered office at 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. registered with the Registre de Commerce et des Sociétés ("RCS") in Luxembourg under number B 134688 (herein after referred to as the "Absorbing Company"), and incorporated pursuant to a notarial deed dated December 19, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 177 of January 23, 2008 and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, dated February 22, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1117 of May 11, 2013,

represented by Mrs Ana Paula DA SILVA, Senior Paralegal, residing in Luxembourg,

by virtue of powers conferred on the basis of directors' resolutions of the Absorbing Company dated June 20, 2013.

A copy of the said director's resolutions remained attached to the present deed.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state the following Joint Merger Proposal:

1. that the Joint Merger Proposal relating to the merger of the Absorbing Company and

a) AMO Holding 1 S.A.,a société anonyme, with registered office at 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, registered with the RCS under number B134869 (herein after referred to as the "Absorbed Company 1") and incorporated pursuant to a notarial deed, dated December 20, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 233 of January 29, 2008 whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, dated February 22, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1122 of May 13, 2013,

b) AMO Holding 2 S.A., a société anonyme, with registered office at 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, registered with the RCS under number B134867 (herein after referred to as the "Absorbed Company 2") and incorporated pursuant to a notarial deed, dated December 20, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 223 of January 28, 2008 whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, dated February 22, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1123 of May 13, 2013,

c) AMO Holding 3 S.A., a société anonyme, with registered office at 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, registered with the RCS under number B134873 (herein after referred to as the "Absorbed Company 3") and incorporated pursuant to a notarial deed, dated December 20, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 222 of January 28, 2008 whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, dated February 22, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1125 of May 13, 2013,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

d) AMO Holding 4 S.A., a société anonyme, with registered office at 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, registered with the RCS under number B134866 (herein after referred to as the "Absorbed Company 4") and incorporated pursuant to a notarial deed, dated December 20, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 243 of January 30, 2008 whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, dated February 22, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1133 of May 14, 2013.

The Joint Merger Proposal of the Absorbed Company 1, 2, 3, 4 together with the Absorbing Company (the "Merging Companies") was published in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1538 of June 28, 2013;

2. that article 13 of the Joint Merger Proposal provides that unless a contrary decision of a general meeting of the Absorbing Company, the merger will, as set out before, become effective and will ipso jure, as set out under article 274 of the Law on Commercial Companies, with the exception of article 274 paragraph (1) b), have the following consequences:

a) the universal transfer, as between the Absorbed Company 1, 2, 3, 4 and the Absorbing Company and vis-à-vis third parties, of all the assets and liabilities of the Absorbed Company 1, 2, 3, 4 to the Absorbing Company;

b) the Absorbed Company 1, 2, 3, 4 shall cease to exist; and

c) the cancellation of the shares of the Absorbed Company 1, 2, 3, 4 held by the Absorbing Company;

3. that pursuant to article 267 (1) a) and b) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Joint Merger Proposal and the annual accounts of the last three financial years, where relevant, of the Merging Companies have been made available at the registered office of the Merging Companies at least one month before the effective date of the merger between the Merging Companies;

4. that none of the shareholders of the Absorbing Company has requested that a general meeting be called pursuant to article 279 (1) c) of the Law; and

5. that the Absorbed Company 1, 2, 3, 4 ceased to exist.

The appearing party has thus requested the undersigned notary to issue the present certificate pursuant to article 273 of the Law.

Statement

Pursuant to article 273 of the Law, the undersigned notary hereby declares that he made the necessary verifications and certifies the existence and the validity of acts and formalities to be carried out by the Merging Companies and that in consequence the conditions of article 279 of the Law have been fulfilled.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize,

le trente-et-unième jour du mois de juillet.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«AMO Germany Holding S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés («RCS») à Luxembourg sous le numéro B 134688 (ci-après la «Société Absorbante»), et constituée suivant acte notarié en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 177 du 23 janvier 2008 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Maître Jean-Joseph WAGNER, en date du 22 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1117 du 11 mai 2013,

représentée par Madame Ana Paula Da Silva, Senior Paralegal, résidant à Luxembourg,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du conseil d'administration de la Société Absorbante en date du 20 juin 2013.

Une copie desdites résolutions du conseil d'administration est annexée aux présentes.

La partie comparante, représentée comme il a été dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter le projet commun de fusion suivant:

1. que le projet commun de fusion relatif à la fusion de la Société Absorbante et

a) AMO Holding 1 S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au RCS sous le numéro B134869 (ci-après «Société Absorbée 1»), et constituée suivant acte notarié en date du

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

20 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 233 du 29 janvier 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Maître Jean-Joseph WAGNER, en date du 22 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1122 du 13 mai 2013,

b) AMO Holding 2 S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au RCS sous le numéro B134867 (ci-après «Société Absorbée 2»), et constituée suivant acte notarié en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 223 du 28 janvier 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Maître Jean-Joseph WAGNER, en date du 22 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1123 du 13 mai 2013,

c) AMO Holding 3 S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au RCS sous le numéro B134873 (ci-après «Société Absorbée 3»), et constituée suivant acte notarié en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 222 du 28 janvier 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Maître Jean-Joseph WAGNER, en date du 22 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1125 du 13 mai 2013,

d) AMO Holding 4 S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au RCS sous le numéro B134866 (ci-après «Société Absorbée 4»), et constituée suivant acte notarié en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 243 du 30 janvier 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Maître Jean-Joseph WAGNER, en date du 22 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1133 du 14 mai 2013,

Le Projet Commun de Fusion de la Société Absorbée 1, 2, 3, 4 avec la Société Absorbante (les «Sociétés Fusionnantes») a été publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1538 du 28 juin 2013;

2. que la clause 13 du Projet Commun de Fusion prévoit qu'à défaut d'une décision contraire de l'assemblée générale de la Société Absorbante, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-dessus et entraînera ipso jure les effets prévus à l'article 274 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, à l'exception de ce qui est prévu par l'article 274 paragraphe (1) b) de la Loi sur les Sociétés Commerciales à savoir:

a) la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée 1, 2, 3, 4 et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée 1, 2, 3, 4 à la Société Absorbante;

b) la Société Absorbée 1, 2, 3, 4 cesse d'exister; et

c) l'annulation des actions de la Société Absorbée 1, 2, 3, 4 détenues par la Société Absorbante.

3. que conformément à l'article 267 (1) a) et b) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), le Projet Commun de Fusion, les comptes annuels des trois derniers exercices, dans la mesure où ils existent, des Sociétés Fusionnantes ont été rendus disponibles au siège social des Sociétés Fusionnantes au moins un mois avant la date à laquelle la fusion a pris effet entre les Sociétés Fusionnantes;

4. qu'aucun actionnaire de la Société Absorbante n'a demandé la convocation d'une assemblée générale conformément à l'article 279 (1) c) de la Loi; et

5. que la Société Absorbée 1, 2, 3, 4 a cessé d'exister.

La partie comparante a ainsi requis le notaire instrumentaire d'émettre le présent certificat conformément à l'article 273 de la Loi.

Déclaration

Conformément à l'article 273 de la Loi, le notaire instrumentaire déclare qu'il a effectué les vérifications nécessaires et certifie l'existence et la validité des actes et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes et de ce fait que les conditions de l'article 279 de la Loi ont été remplies.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais reconnaît qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande de cette même partie, la version anglaise prévaudra en cas de différences entre la version anglaise et la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A.P. DA SILVA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1 er août 2013. Relation: EAC/2013/10260. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013111858/148.

(130135684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Industrial Equipment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 101.837.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106977/10.

(130130007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Inka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.888.

—

Le Bilan au 13 octobre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013. GERARD Rachel.

Référence de publication: 2013106980/10.

(130130400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Inka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.888.

—

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013. GERARD Rachel.

Référence de publication: 2013106981/10.

(130130401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

International Fashion Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.129.

—

Le bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106982/10.

(130129473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Canepa International, S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 173.803.

—

Monsieur Elias ESBER a démissionné de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet au 14 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Canepa International, S.à r.l., SPF

Signature

Référence de publication: 2013108738/14.

(130132623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Brio S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 28.120.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 juillet 2013

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Dr. Peter BOSSHARD, avocat, demeurant au 135, Seestrasse, CH - 8027 Zurich, Suisse, Président;

- Monsieur Dimitri BIKAS, architecte, demeurant au 44, Kronnis Str., GR - 55131 Thessalonike, Grèce;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108727/21.

(130132058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

C+F Confectionery and Foods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.750.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour C+F CONFECTIONERY AND FOODS S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013108729/11.

(130132865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Guido de Nadai S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.121.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 77.167.

—

L'associé Gabriel Fiduciaria S.r.l., avec siège social au 6, Via dei Quarteri, 10122 Torino, Italie, a transféré l'intégralité des 5760 parts sociales qu'il détient dans la Société de la manière suivante:

1. 4640 parts sociales à la société Servizio Italia S.P.A., avec siège social au 7, Via Vittorio Veneto, 00187 Rome, Italie, avec effet au 6 février 2013;

2. 800 parts sociales à la société Nomen Fiduciaria S.R.L., avec siège social au 10, Via Del Carmine, 10122 Torino, Italie, avec effet au 20 novembre 2012;

3. 160 parts sociales à Delia Covezzi, avec adresse au 37, Warrington GDNS 0000 Londres, Royaume-Uni, avec effet au 12 décembre 2012;

4. 160 parts sociales à Riccardo Covezzi, avec adresse à Street 34c, Villa 70, Surrein, Dubai, Emirats Arabes Unis, avec effet au 12 décembre 2012;

Les associés ont approuvé ces transferts de parts sociales lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 8 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110164/22.

(130133553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Athena Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 76.053.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale du 15 mai 2013

Il résulte de l'Assemblée générale du 15 mai 2013 que les organes de la société sont les suivants, leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Alex Schmitt, né le 24 mars 1953 à Luxembourg (L),

demeurant professionnellement au 7, rue Albert Calmes à L-1310 Luxembourg,

Monsieur Clemente Rebecchini, né le 08 mars 1964 à Rome (Italy),

demeurant à 1, Piazzetta Enrico Cuccia à I-20121 Milan (Italy)

Administrateur de catégorie B:

- Athena Consulting S.A., société anonyme,

avec siège social au 9, rue Gabriel Lippmann à L-5365 Münsbach,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous B 76224,

- Monsieur Dominique Ransquin, né le 04 septembre 1951 à Namur (Belgique),

demeurant au 25, rue de Remich à L-5250 Sandweiler.

Personne chargée du contrôle des comptes:

- Mazars Luxembourg, société anonyme,

avec siège social au, 10A rue Henri M. Schnadt à L-2530 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous B 159962.

Certifié sincère et conforme

Pour Athena Private Equity S.A.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2013110834/28.

(130134707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Ares Life Sciences I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.538.

—

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 11 juillet 2013 et aux résolutions du conseil de gérance en date du 11 juillet 2013 de la Société Ares Life Sciences I S.à r.l., les décisions suivantes ont été prises:

- Le siège de la Société est transféré du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg à partir du 11 juillet 2013.

- Démission du gérant suivant en date du 11 juillet 2013:

Monsieur Emmanuel Bernard Floret, demeurant au 5, rue Bergalonne, 1205 Genève, Suisse, en qualité de gérant A de la Société.

- Nomination du nouveau gérant suivant en date du 11 juillet 2013 pour une durée indéterminée.

Monsieur Ben Peter Burton, né le 29 mars 1980 à Jersey, avec adresse professionnelle au 28-30 The Parade, St. Helier, Jersey JE1 1ZZ, en qualité de gérant A de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Ben Peter Burton, Gérant A
- Monsieur Andrew David Le Gal, Gérant A
- Monsieur Franciscus W.J.J. Welman, Gérant B
- Monsieur Patrick L.C. van Denzen, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2013110826/26.

(130135356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Arcus Japan Fund (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 105.860.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2013, enregistré à Luxembourg, le 1 er juillet 2013, LAC/2013/30316.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société anonyme «Arcus Japan Fund (Luxembourg) S.A.», ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, constituée suivant acte notarié en date du 28 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 143 du 16 février 2005.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 16 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3013 du 8 décembre 2011.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront archivés pendant la durée d'au moins cinq ans auprès de Banque Privée Edmond de Rothschild Europe S.A., 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110825/20.

(130135167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Beri 210, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 125.845.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013113797/11.

(130138410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Isle Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.729.

—

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of the month of July,

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Item Limited, a company incorporated under the laws of Malta, having its registered office at Block A, Ground Floor, Aviation Park, Civil Aviation Avenue, Luqa LQA, 9023 Malta (the "Sole Shareholder"), represented by Me Namik RAMIC, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 10 July 2013 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the Sole Shareholder and holding all the six million five hundred twelve thousand four hundred twenty (6,512,420) shares in issue in Isle Lux S.àr.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B159.729 and incorporated on 3 March 2011 by deed of Maître Edouard DELOSCH, notary then residing in Rambrouch published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), under number C-1179 of 1 June 2011. The articles of incorporation of the Company have been last amended by deed of Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, on 6 December 2012, published in the Mémorial under number C-355 of 13 February 2013.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Increase of the issued share capital by an amount of one million one hundred three thousand seven hundred sixty Euros (€1,103,760) from currently six million five hundred twelve thousand four hundred twenty Euros (€6,512,420) to

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

seven million six hundred sixteen thousand one hundred eighty Euros (€7,616,180) by the creation and issue to the Sole Shareholder of one million one hundred three thousand seven hundred sixty (1,103,760) shares, each with a nominal value and subscription price of one Euro (€1.00), subscription and payment of the one million one hundred three thousand seven hundred sixty (1,103,760) shares by way of a contribution in cash of an aggregate amount of one million one hundred three thousand seven hundred sixty Euros (€1,103,760) and consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

Thereupon the Sole Shareholder has passed the following resolution:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital by an amount of one million one hundred three thousand seven hundred sixty Euros (€1,103,760) from currently six million five hundred twelve thousand four hundred twenty Euros (€6,512,420) to seven million six hundred sixteen thousand one hundred eighty Euros (€7,616,180) by the creation and issue to the Sole Shareholder of one million one hundred three thousand seven hundred sixty (1,103,760) shares, each with a nominal value and subscription price of one Euro (€1.00).

The New Shares have been subscribed at a total issue price of one million one hundred three thousand seven hundred sixty Euros (€1,103,760) and paid in cash by the Sole Shareholder pursuant to a subscription form which having been signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Evidence of such payments for the new shares has been given to the undersigned notary.

Consequently it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at seven million six hundred sixteen thousand one hundred eighty Euros (€7,616,180) divided into seven million six hundred sixteen thousand one hundred eighty (7,616,180) shares with a nominal value of one Euro (€1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about two thousand two hundred euros (EUR 2.200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was done in Luxembourg, on the day beforementionned.

After reading these minutes the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dixième jour du mois de juillet,

par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Item Limited, une société constituée en vertu des lois de Malte, ayant son siège social à Block A, Ground Floor, Aviation Park, Civil Aviation Avenue, Luqa LQA, 9023 Malte Associé Unique»), représentée par Me Namik RAMIC, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 10 juillet 2013 (laquelle sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique et détenant l'intégralité des six millions cinq cent douze mille quatre cents vingt (6.512.420) parts sociales émises de Isle Lux S.àr.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.729, et constituée le 3 mars 2011 suivant acte reçu de Maître Edouard Delosch, notaire résidant alors à Rambrouch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro C-1179 du 1 er juin 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 6 décembre 2012 suivant acte reçu du Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro C-355 du 13 février 2013.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales émises par la Société de sorte que des décisions puissent être prises valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

1. Augmentation du capital social émis d'un montant d'un million cent trois mille sept cent soixante euros (1.103.760 €) afin de le porter de son montant actuel de six millions cinq cents douze mille quatre cent vingt euros (6.512.420 €) à sept millions six cents seize mille cent quatre-vingt euros (7.616.180 €) par la création et l'émission à l'Associé Unique d'un million cent trois mille sept cent soixante (1.103.760) parts sociales, d'une valeur nominale et d'un prix de souscription d'un euro (1,00 €) chacune, la souscription et le paiement des un million cent trois mille sept cent soixante (1.103.760) parts sociales par voie d'un apport en numéraire d'un montant total d'un million cent trois mille sept cent soixante euros (1.103.760 €), et modification en conséquence du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

Sur ce, l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Il est décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant d'un million cent trois mille sept cent soixante euros (1.103.760 €) afin de le porter de son montant actuel de six millions cinq cents douze mille quatre cent vingt euros (6.512.420 €) à sept millions six cents seize mille cent quatre-vingt euros (7.616.180 €) par la création et l'émission à l'Associé Unique d'un million cent trois mille sept cent soixante (1.103.760) parts sociales, d'une valeur nominale et d'un prix de souscription d'un euro (1,00 €) chacune.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites à un prix total d'émission d'un million cent trois mille sept cent soixante euros (1.103.760 €) et payées en espèces par l'Associé Unique, conformément à un formulaire de souscription qui a été signé par la personne comparante et le notaire instrumentant et qui restera annexé au présent acte pour être soumis, avec lui, aux formalités d'enregistrement.

La preuve du paiement des nouvelles parts sociales a été montrée au notaire soussigné.

Partant, il a été décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à sept millions six cents seize mille cent quatre-vingt euros (7.616.180 €) divisé en sept millions six cents seize mille cent quatre-vingt (7.616.180) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,00 €) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises en matière de modification des présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui lui seront imputés dans le cadre de son augmentation du capital social au taux fixe d'enregistrement de la perception fiscale, sont estimés à approximativement à deux mille deux cents euros (EUR 2.200.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande des parties aux présentes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les textes français et anglais.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, connus du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. RAMIC, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2013. Relation: DIE/2013/8830. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 06 août 2013.

Référence de publication: 2013113254/122.

(130137419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

ImNate s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 164.319.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113240/9.

(130137376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck